

# **Note de position : Lutte contre les violences sexistes et sexuelles**

*Votée et approuvée à la majorité au Conseil AGL du 14 mars 2023*

## ***Introduction***

Le dossier des violences sexistes et sexuelles à l'Université est abordé de multiples manières ces dernières années mais aucune position n'a encore été votée. Dans le passé, deux notes de l'AGL sont liées à cette thématique : l'une visant à lutter contre les discriminations relatives au genre<sup>1</sup> et la deuxième visant à promouvoir l'inclusivité au sein de l'AGL<sup>2</sup>.

Dans cette note, il s'agira de répondre à plusieurs besoins auxquels nous faisons face actuellement en tant que conseil étudiant, elle englobe donc trois objectifs :

- Rassembler les membres de l'AGL autour de positions communes et connues de tous·tes ;
- Accroître notre légitimité en tant qu'acteur politique à l'aide d'un argumentaire efficace ;
- Ancrer nos revendications dans le marbre pour la pérennité.

## ***1. Contexte***

Les violences sexistes et sexuelles constituent un dossier de longue date qui évolue assez lentement, malgré les nombreuses mobilisations. Le travail de revendications a pris de l'ampleur à partir de 2018, la création d'un groupe de travail "genre" à l'UCLouvain a permis de mettre sur la table le besoin grandissant d'une cellule spécialisée de prise en charge des victimes et, surtout, d'écoute et de considération de la part de l'UCLouvain. D'autre part, une initiative étudiante voit le jour, l'association "Thé OK" qui a pour but de sensibiliser les étudiant·es aux questions de consentement, en particulier en guindaille.

---

<sup>1</sup> Note sur les genres (2016-17)

<https://aglouvain.be/wp-content/uploads/notes-de-position/2016-2017/Note-sur-les-genres.pdf>

<sup>2</sup> Note pour une AGL safe, inclusive et diversifiée (2020-21)

<https://aglouvain.be/wp-content/uploads/notes-de-position/2020-2021/Note-inclusivit-AGL-amendee.pdf>

La cellule appelée “Together” est créée en 2019 mais sans réelle volonté politique et moyens humains et financiers mis à disposition. Les étudiant·es font ainsi face à de nombreux dysfonctionnements au sein de l’Université concernant la problématique : absence de politique institutionnelle, discours culpabilisants et non-empathiques, promotion de la cellule peu efficace, réponse de Together inexistante ou trop lente, pas de sanctions disciplinaires, renvoi vers la police, ...

En 2021, #BalanceTonFolklore et les actions de la Meute sont lancées, de nombreux témoignages affluent sur les réseaux sociaux pour dénoncer des actes de violences sexistes ou sexuelles dans le monde étudiant et universitaire (harcèlement, agressions sexuelles, viols, ...), ces témoignages montrent l’ampleur de la problématique sur nos campus.

Depuis au moins 2018, des mobilisations ont lieu régulièrement avec plusieurs collectifs étudiants ainsi que le Collectifs des Femmes et le Corps Scientifique. Rassemblements et marches sont le moment de dénoncer les violences sexistes et sexuelles et de se regrouper autour de revendications construites ensemble.

En 2022, de nouveaux témoignages sortent, particulièrement pour les membres du personnel UCLouvain et le dossier est massivement relayé dans la presse. En conséquence, deux actions sont lancées par l’Université : plan Respect<sup>3</sup> et création d’un comité d’analyse et d’évaluation des dispositifs de lutte contre le harcèlement et les violences de genre.

## ***2. Argumentaire***

En premier lieu, il semble primordial de rappeler que les violences sexistes et sexuelles entre individus et dans le contexte jeune/étudiant/universitaire sont une réalité qui a été démontrée scientifiquement à maintes reprises. Sans possibilité d’être exhaustive, il existe quelques chiffres significatifs : 47% des belges ont été victimes de violences sexuelles (Amnesty, 2020) ; 2 étudiant·es sur 5 indiquent que leur consentement n’a pas été respecté dans au moins une situation (Thé OK, 2020) ; 1 membre d’université sur 3 a vécu du harcèlement sexuel dans son institution (UniSAFE, 2022).

Pour en savoir plus sur les données disponibles :

- Enquête de Thé OK (2020) : <https://www.theok-consent.com/sondage>
- Statistiques de l’Institut pour l’Égalité des Femmes et des Hommes (2010) : [https://igvm-iefh.belgium.be/fr/publications/ervaringen\\_van\\_vrouwen\\_en\\_mannen\\_m\\_et\\_psychologisch\\_fysiek\\_en\\_seksueel\\_geweld](https://igvm-iefh.belgium.be/fr/publications/ervaringen_van_vrouwen_en_mannen_m_et_psychologisch_fysiek_en_seksueel_geweld)
- Enquête de Amnesty et SOS Viol (2020) : <https://www.amnesty.be/campagne/droits-femmes/viol/article/sondage-viol-chiffres-2020>
- Enquête UniSAFE sur les violences de genre dans le milieu universitaire européen (2022) :

---

<sup>3</sup> <https://uclouvain.be/fr/decouvrir/respect/vision.html>

<https://unisafe-gbv.eu/project-news/results-from-the-largest-european-survey-on-gender-based-violence-in-academia/>

- Enquête sur les violences sexuelles en milieu universitaire au Québec (2017) : <https://chairevssmes.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/124/Rapport-ESSIMU-UQA-M-2.pdf>

Ces violences peuvent se dérouler dans toutes les sphères de notre vie étudiante (kots, collectifs, cours, surfaces d’animation, espace public, ...) et touchent particulièrement les femmes et les minorités de genre.

Au sein de l’UCLouvain, en plus des problèmes sous-jacents à la Cellule Together, de nombreux dysfonctionnements sont visibles : manque de coordination entre les différentes structures (cabinet du vice-recteur, service d’aide, Univers Santé, Together, police, ...), grande difficulté à répondre aux besoins des victimes et sentiment généralisé de l’inutilité à faire appel à l’Université.

Ces multiples problèmes se forment à cause de l’absence d’une politique claire et connue de tous·tes concernant la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. En plus de cela, les conséquences sur les victimes peuvent être très impactantes : risques de repréailles ou de victimisation secondaire, risques sur leur santé mentale et physique, propension à abandonner ses études, etc.

Au niveau de la procédure disciplinaire en particulier, nous faisons le constat qu’elle est inadéquate et presque contre-productive dans sa prise en charge des victimes de violences sexistes ou sexuelles : pas d’expert·es ou de formation au sein de la commission, pouvoir de décision concernant l’ouverture d’une commission ou les mesures à mettre en place principalement entre les mains du Vice-Recteur, difficulté à porter plainte contre un·e académique, très peu voire pas de recours aux mesures urgentes qui sont pourtant prévues.

De manière générale, le constat englobe un manque de prise en compte de l’existence des violences sexistes et sexuelles dans la communauté universitaire ainsi qu’une dé-responsabilisation et une délégation vers les collectifs étudiants. Ce phénomène engendre deux problèmes : soit les collectifs ne sont pas formés et offrent donc une mauvaise prise en charge, soit ce sont les collectifs sensibilisés qui mènent un travail de prévention et/ou de revendications mais sans pour autant être expert·es et en fournissant un travail bénévole.

Comme le conçoit la Convention d’Istanbul<sup>4</sup>, qui est un exemple à suivre en termes de mise en œuvre de politique de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, il est nécessaire de construire une politique globale qui englobe trois pôles d’actions : prévention, protection/soutien et poursuites. Une organisation ne peut travailler l’un de ses axes sans

---

<sup>4</sup> Convention du Conseil de l’Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l’égard des femmes et la violence domestique (2011), communément appelée “Convention d’Istanbul”, <https://rm.coe.int/1680084840>

penser les autres, cela permet ainsi de couvrir tous les champs d'actions et d'apporter une réponse à des potentielles victimes et victimes avec des besoins multiples.

### ***3. Positions***

Dans la continuité avec les notes de positions précédentes concernant les genres et l'inclusivité, le Conseil AGL et ses mandataires soutiendront toute initiative ou décision qui ira dans le sens des positions explicitées ci-dessous :

De manière générale, l'UCLouvain doit prendre ses responsabilités quant à la sécurité et la santé physique et mentale de ses membres et ne peut se reposer sur le travail bénévole des collectifs étudiants ou de l'état actuel des dispositifs. Elle doit mettre en oeuvre une politique institutionnelle de lutte contre les violences sexistes et sexuelles :

- intégrée par rapport aux autres politiques de l'Université ;
- adéquate, en suivant les savoirs développés par les scientifiques et militant·es et en prenant exemple sur des modèles qui existent ailleurs ;
- incluant la résolution du parlement de la FWB concernant le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles<sup>5</sup> ;
- budgétisée avec des moyens financiers et humains à la hauteur des besoins.

De par son caractère multisite, elle doit garantir une homogénéité des services et dispositifs mis en place sur tous les campus et donc pour toute la communauté étudiante.

- Prévention

- Assurer l'information de l'ensemble de la communauté étudiante sur les dispositifs internes et externes disponibles ;
- Former spécifiquement les intervenant·es de l'Université (services de sécurité, service d'accompagnement psychologique, cabinet du vice-recteur...) en contact avec des victimes potentielles sur les violences sexistes et sexuelles, et ce régulièrement ;
- Former spécifiquement les étudiant·es et collectifs étudiant·es sur les violences sexistes et sexuelles et leur donner des outils pour la prévention auprès de leurs membres, et ce régulièrement ;
- Adopter une lecture genrée lors de la construction de tout nouveau protocole ou dispositif ;
- Soutenir la création de charte et de protocole de prise en charge des victimes et témoins pour les collectifs étudiants ;
- S'assurer de la qualité et de la visibilité de la procédure de prise en charge dans la cellule Together et ce, en permettant la confidentialité et l'anonymat.

---

<sup>5</sup> <https://www.pfwb.be/documents-parlementaires/document-dg-ppr-001702050>

- Protection et soutien

- Mettre en place un Centre de Prise en charge des victimes de Violences Sexuelles (CPVS) pour chaque campus UCLouvain ;
- Renforcer la cellule Together avec une augmentation des moyens financiers et donc humains : psychologue, assistant·e social·e, juriste, infirmier·ère, chargé·e de communication ;
- Permettre que la cellule ait un lieu d'accueil physique, discret et accessible 24h/24 sur chaque campus;
- Prendre conscience du risque de perpétuation de stéréotypes et de victimisation secondaire (double peine) ;
- Protéger la victime, même présumée, du risque de représailles ;
- Garantir le croisement des données de signalements et de plaintes.

- Poursuites

- Mettre en place une commission disciplinaire spécifiquement formée aux violences sexistes et sexuelles, incluant au moins une personne experte sur le sujet qui aura voix délibérative ;
- Garantir la saisine automatique de la commission disciplinaire en cas de violences sexistes ou sexuelles ;
- Développer et garantir l'existence d'une procédure disciplinaire spécifique, adéquate et fonctionnelle ;
- Développer et garantir sans délai un panel de mesures conservatoires (académiques et extra-académiques) visant à protéger la victime, même présumée, et à limiter l'impact sur ses études ;
- Garantir le droit à faire appel de la décision par le·a plaignant·e ;
- Assurer le suivi qui doit être donné aux plaintes et aux signalements sur le moyen-long terme ainsi que le suivi des mesures conservatoires visant à protéger la ou les personnes concernées ;
- Interdire la possibilité de suspendre la procédure disciplinaire en cas de procédure pénale ;
- Garantir la publicité anonyme des décisions rendues par la commission disciplinaire.

Au niveau communautaire :

- Mettre en place des moyens financiers et humains suffisants ;
- Organiser un espace d'échanges entre établissements d'enseignement supérieur concernant les bonnes pratiques ;
- Développer une évaluation régulière des dispositifs par un organe indépendant ;

- Développer un cadre légal obligeant les établissements d'enseignement supérieur à lutter contre les violences sexistes et sexuelles (tel que mis en oeuvre au Québec<sup>6</sup>).

En particulier, pour l'AGL :

- Se former régulièrement et proactivement sur les questions de violences sexistes et sexuelles ainsi que sur le contexte de société patriarcale dans lequel elles s'inscrivent.
- Mettre en place une procédure disciplinaire interne ;
- Créer un cadre le plus safe possible (ROI, charte, ...) ;
- Se questionner sur l'éligibilité des personnes accusées de violences sexistes ou sexuelles et assurer le suivi des partis concernés, notamment en modifiant le règlement électoral en ce sens ;
- Se positionner contre un discours et des politiques (uniquement) sécuritaires ;
- Protéger les victimes, même présumées, et ne pas créer de victimisation secondaire.

#### ***4. En conclusion***

Cette note se veut être une base pérenne de travail sur les questions de violences sexistes et sexuelles au sein de l'UCLouvain, de l'enseignement supérieur en général ainsi qu'au sein même de l'AGL. Elle a pour objectif de guider le travail des futures représentant·es étudiant·es même s'il est probable, et nous l'espérons, que les objectifs décrits ci-dessus soient amenés à évoluer en fonction des avancées dans les différents espaces précités. Cette note pourra donc être amendée en fonction de l'évolution des dossiers ainsi que des préoccupations qui traversent l'enseignement supérieur.

---

<sup>6</sup> Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur (2017), <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/P-22.1>